



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 73893

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la nécessité de soutenir le programme de consolidation des hébergements de tourisme social prévu au titre VI du projet de budget. L'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) vient de terminer une étude démontrant l'importance de la poursuite de cette aide permettant à des équipements souvent situés en zone rurale ou de montagne de constituer une offre touristique précieuse à forte dimension sociale et par conséquent un accès aux vacances pour tous. Aussi il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'abonder cette ligne budgétaire pour 2006, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Il le remercie de préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est particulièrement soucieux que l'action de l'État en matière de tourisme social puisse se maintenir et se développer dans les meilleures conditions. C'est pourquoi il ne peut qu'être sensible aux préoccupations des professionnels du secteur qui soulèvent un problème que le ministre avait d'ailleurs déjà évoqué, l'année dernière, dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi des finances pour 2005, et qui avait pu fort heureusement trouver une solution satisfaisante dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Il restera, bien évidemment, très attentif à ce qu'une solution puisse être trouvée au cours des prochains débats budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73893

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8672

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9812